



12311*01



SERVICE DESTINATAIRE

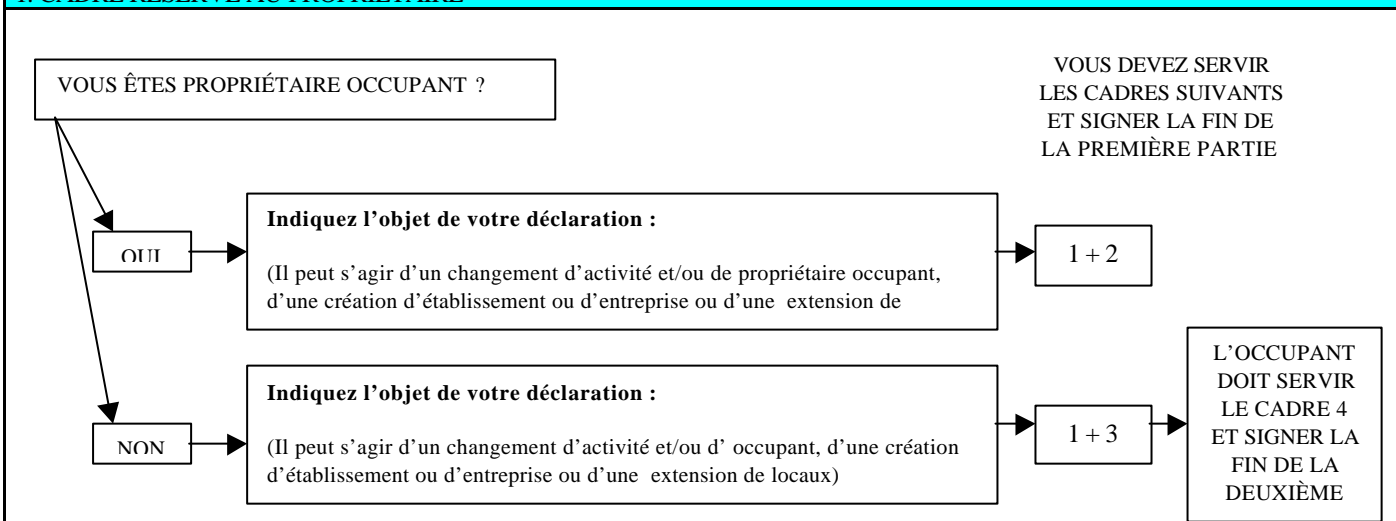
**EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE
EN ZONE FRANCHE URBAINE (art. 1383 C du C.G.I.)**

Cette déclaration, à souscrire **par commune et par occupant**, permet au propriétaire de demander le bénéfice de l'exonération temporaire de **taxe foncière sur les propriétés bâties**, d'une durée maximale de 5 ans, pour les seuls immeubles figurant au 1^{er} janvier de l'année d'imposition dans le périmètre d'une zone franche urbaine **telles que définies à l'article 1383 C du C.G.I.**

L'octroi de cette exonération est en outre subordonné aux conditions suivantes : l'activité exercée dans ces immeubles doit entrer dans le champ d'application de la taxe professionnelle ; de surcroît la condition d'effectif, fixée au 1^{er} alinéa de l'article 1466-A-I quinquies du Code général des impôts, doit être remplie.

1^{ère} PARTIE

1. CADRE RÉSERVÉ AU PROPRIÉTAIRE



1. CADRE RÉSERVÉ AU PROPRIÉTAIRE (suite)

CHOIX DE L'EXONÉRATION

Si les immeubles pour lesquels vous demandez l'exonération peuvent également bénéficier du régime d'exonération prévu pour les entreprises nouvelles (art. 1383 A du CGI), l'exonération prévue en ZFU ne sera accordée que si vous cochez la case ci-dessous qui vaudra option irrévocable pour ce régime. Option pour l'exonération en zone franche urbaine OUI

2. CADRE RÉSERVÉ AU PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Date de changement d'activité et/ou de propriétaire occupant, de création d'établissement ou d'entreprise, ou de réalisation d'extension de locaux :

Nombre de salariés (*) de l'entreprise dont dépend votre établissement, au 1^{er} janvier 2004 ou à la date de création de l'entreprise si elle est postérieure :

(l'exonération n'est pas applicable si l'entreprise emploie plus de 50 salariés à sa création)

Nombre de salariés (*) de votre établissement à la date de dépôt de la déclaration :

(l'exonération n'est plus applicable dès lors que l'établissement emploie plus de 149 salariés)

Nature de votre activité :

Code NAF :

(*) Le nombre de salariés à retenir est le nombre total de salariés de l'établissement ou de l'entreprise, quelle que soit leur qualification ou leur affectation, qu'ils soient ou non retenus pour l'imposition à la taxe professionnelle (handicapés, apprentis...). L'effectif salarié est apprécié en prenant en compte les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée ou d'une durée de 3 mois au moins. Les personnes employées à temps complet comptent, chacune, pour une unité ; en revanche les salariés à temps partiel sont pris en compte au prorata de la durée du temps de travail prévue à leur contrat.

3. CADRE RÉSERVÉ AU PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

Dénomination sociale de l'exploitant (en majuscules) :

Siège social : n° Rue

Code postal : Commune : Tél :

Activité actuellement exercée :

Pour bénéficier de cette exonération, le propriétaire doit adresser la présente déclaration (y compris la partie réservée à l'occupant, pour le propriétaire non occupant) au centre des impôts foncier avant le 1^{er} janvier de l'année pour laquelle est sollicitée le début de l'exonération.

Je soussigné

demande à bénéficier de l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1383 C du Code général des impôts et déclare remplir toutes les conditions mentionnées à cet article.

À _____, le

Signature :

SERVICE DESTINATAIRE

**EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE
EN ZONE FRANCHE URBAINE (art. 1383 C du C.G.I.)**

Cette déclaration, à souscrire par commune et par occupant, permet au propriétaire de demander le bénéfice de l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties, d'une durée maximale de 5 ans, pour les seuls immeubles figurant au 1^{er} janvier de l'année d'imposition dans le périmètre d'une zone franche urbaine **telle que définie à l'article 1383 C du C.G.I.**

L'octroi de cette exonération est en outre subordonné aux conditions suivantes : l'activité exercée dans ces immeubles doit entrer dans le champ d'application de la taxe professionnelle ; de surcroît la condition d'effectif, fixée au 1^{er} alinéa de l'article 1466-A-I quinquies du Code général des impôts, doit être remplie.

2^e PARTIE

4. VOLET RÉSERVÉ À L'OCCUPANT EN CAS DE PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

Dénomination sociale (*en majuscules*) :

Siège social : n° Rue

Code postal : Commune : Tél :

Date de changement d'activité et/ou d'occupant, de création d'établissement ou d'entreprise, ou de réalisation d'extension de locaux :

Nombre de salariés (*) de l'entreprise, dont dépend votre établissement, au 1^{er} janvier 2004 ou à la date de création de l'entreprise si elle est postérieure :

(l'exonération n'est pas applicable si l'entreprise emploie plus de 50 salariés à sa création)

Nombre de salariés (*) de votre établissement à la date de dépôt de la déclaration :

(l'exonération n'est plus applicable dès lors que l'établissement emploie plus de 149 salariés)

Nature de votre activité : Code NAF :

Commune où vous exercez votre activité : Code postal :

Adresse des locaux où vous exercez votre activité :

Nombre de locaux utilisés pour votre activité (distinguer le nombre de locaux nouveaux s'il s'agit d'une extension d'activité) :

Nom ou dénomination sociale du propriétaire des locaux :

Adresse du propriétaire des locaux :

(*) Le nombre de salariés à retenir est le nombre total de salariés de l'établissement ou de l'entreprise, quelle que soit leur qualification ou leur affectation, qu'ils soient ou non retenus pour l'imposition à la taxe professionnelle (handicapés, apprentis...). L'effectif salarié est apprécié en prenant en compte les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée ou d'une durée de 3 mois au moins. Les personnes employées à temps complet comptent, chacune, pour une unité ; en revanche les salariés à temps partiel sont pris en compte au prorata de la durée du temps de travail prévue à leur contrat.

Ce volet conditionne la prise en compte de l'exonération temporaire de taxe foncière pour des immeubles situés en zone franche urbaine ; **il doit être renvoyé au propriétaire**. Ce dernier doit adresser l'intégralité de la déclaration au centre des impôts foncier avant le 1^{er} janvier de l'année pour laquelle est sollicitée le début de l'exonération.

Je soussigné

certifie l'exactitude des informations portées sur le présent volet.

À _____, le _____
Signature :

